



Togo / La loi de finances 2017 adoptée par l'Assemblée nationale

Les élus du peuple ont adopté ce mardi à l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances, gestion 2017 qui s'élève à 1.227,4 milliards de francs CFA, soit une progression de 21,61 % par rapport au budget initial de 2016.

Dans ce budget, 46,8 % des dépenses sont orientées vers les secteurs sociaux notamment l'éducation, la santé, le développement socioéconomique de base et l'agriculture, l'eau et l'électrification rurale.

« Le gouvernement est déterminé à créer un environnement propice pour l'accélération de la croissance économique et, par ricochet, la réduction sensible de la pauvreté des populations les plus vulnérables de notre pays grâce aux investissements sociaux prévus dans la présente loi de finances », a indiqué à l'issue du vote, le ministre de l'Economie et des Finances, Sani YAYA. « Le gouvernement continuera à travailler dans le sens de la consolidation du cadre macro-économique et l'assainissement des finances publiques, tout en orientant sa politique d'investissement prioritairement vers les secteurs sociaux », a-t-il promis.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le vote de ce budget par une large majorité des membres du parlement renforce à la fois, la légitimité du vote et la pertinence des choix économiques et financiers opérés par le gouvernement dans ce projet de loi de finances de 2017. *« Il apparaît clairement que les prévisions budgétaires 2017 sont axées sur la poursuite de l'amélioration des conditions de vie et de*

travail des populations et des travailleurs, le bon fonctionnement de l'Etat, la poursuite du développement harmonieux et équilibré du pays et la protection des catégories sociales les plus vulnérables », a ajouté Dama Dramani.

Il faut souligner que le groupe parlementaire ANC (opposition) a voté contre cette loi estimant que le gouvernement, à travers ce projet, fait fi des mesures qu'appelle la situation sociopolitique et économique du pays et que ce projet n'apporte selon lui, aucune réponse aux attentes des populations à la base.

L'Alliance Nationale pour le Changement de Jean Pierre Fabre souligne en outre que ce projet de loi de finances ne respecte aucune stratégie claire de développement et les règles de procédures prescrites par les lois togolaises et les directives communautaires. *« Il viole les engagement internes et externes du gouvernement en matière de bonne gouvernance, de saine gestion des finances publiques et d'allocations transparentes et optimales des ressources nationales »*, a indiqué Me Isabelle AMEGANVI, Présidente du groupe parlementaire ANC.

Au demeurant, le vote de ce projet de loi permet au gouvernement non seulement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement mais aussi sa politique d'assainissement des finances publiques par la maîtrise et la recherche de l'efficacité dans les dépenses.

Cris DADA